



DATE : 4 mai 2022

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Nathalie Pires

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusés : Mme Vanessa Currat et M. Jonathan Rey

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer, Alex Glardon et Simon Torche.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Nathalie Pires
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 15 décembre 2021
3. Comptes 2021
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2022
5. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2022
6. Election d'un membre du Conseil général à la commission financière pour la période administrative.
7. Nomination d'un membre du Conseil Général au Conseil des Seniors
8. Présentation et approbation des modifications du Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
9. Informations communales
10. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE NATHALIE PIRES

Mme la Présidente Nathalie Pires salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 40^{ème} séance du Conseil Général.

Elle excuse les conseillers généraux Mme Vanessa Currat et M. Jonathan Rey.



DATE : 4 mai 2022

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

Notre séance de ce soir portera essentiellement sur les comptes de fonctionnement et d'investissements et afin de gagner en efficacité, une fois que la parole a été donnée, elle invite les conseillers à s'adresser au conseil sous la forme simplifiée Mme la Présidente, chers toutes et tous. Dans ce même esprit d'efficacité elle propose d'applaudir ensemble les personnes suivantes : Mme Carla Mast pour sa nomination suite à la démission de Mme Sandra Meuwly du groupe « Alliance de gauche », M. Gaël Bersier pour sa nomination suite à la démission de Mme Aurore Savary du groupe « Unité communale » et M. Simon Torche pour sa nomination suite à la démission de M. Alexandre Vonlanthen du groupe « Unité communale ».

Si le changement inscrit un groupe dans la dynamique, Alexandre, Aurore et Sandra vont néanmoins beaucoup nous manquer. Le Conseil Communal prendra la parole au point 3 pour adresser un message particulier à leur ancien et nouveau membre. Elle propose un énorme applaudissement pour remercier ces trois personnes pour leur travail et pour leur personnalité attachante.

Il y a également une autre personne dont le départ a été difficile, M. Bernard Rossier, compagnon de vie de notre chère Nicole Schorro, conseillère générale du groupe « Alliance de gauche » et ancienne conseillère communale de Vesin. Par une minute de silence, elle souhaite à Mme Schorro qu'elle sente la solidarité du groupe, que l'énergie de ce silence lui apporte confiance et sérénité. Et pour le plaisir de la vie qui nous anime, elle termine cette première partie par des souhaits de bon anniversaire à Mme Mélissa Bersier.

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la LCo, par mail du 10 avril 2022, par avis dans la FO no 16 du 22 avril 2022 et par affichage aux piliers publics communaux. Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 15 DECEMBRE 2021

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Elle propose une première modification à savoir le point 3.1.2. qui parle du crédit d'étude pour la parcelle 170 et le comptage des voix. Comme M. Berchier a demandé à se retirer, nous ne pouvons pas compter son vote, en l'occurrence une abstention. Il s'agit dès lors d'une modification qui concerne une approbation à l'unanimité par 29 voix. Elle remercie pour cette erreur qui nous rend tout spécialement attentifs au fait qu'il est plus sage de sortir de la salle lors d'une récusation comme cela ça nous évite de vouloir se prononcer. Elle demande s'il y a d'autres modifications à apporter à ce procès-verbal.

Mme Nicole Schorro relève une erreur à la page 21 chiffre 7 ; il s'agit du chemin de la Grande-Paille et non du chemin de la grande salle.

Mme Nathalie Pires propose de procéder par élimination, à savoir que nous allons voter une approbation avec toutes les modifications et si ces deux modifications n'étaient pas acceptées, on procèdera à une votation séparée de ces deux modifications.



DATE : 4 mai 2022

Mme la Présidente Nathalie Pires soumet le procès-verbal tel que proposé avec les deux modifications demandées au vote.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité avec les deux modifications.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

Avant de passer au point 3, Mme la Présidente donne la parole à M. le syndic Bernard Grandgirard.

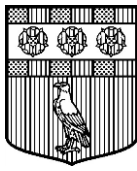
M. Bernard Grandgirard relève que le Conseil Communal apparaît sous une forme un peu nouvelle. M. Alexandre Vonlanthen a choisi de démissionner au mois de février dernier ; le Conseil Communal s'associe et le remercie pour les 11 ans passées au sein de l'exécutif. Suite à cette démission, a dû être mis sur pied le remplacement de M. Vonlanthen et un remerciement tout particulier aux citoyens pour la confiance par le fait qu'il n'y a pas eu finalement d'élection, qui a apporté une petite économie à la communauté, et l'entrée en fonction du remplaçant a pu intervenir quelques semaines plus tôt que s'il y avait eu élection. Il souhaite la bienvenue à M. Simon Torche qui a repris le poste au sein du Conseil Communal et qui a été assermenté le 6 avril dernier. Il est en action depuis le 11 avril et il propose qu'on l'applaudisse. Le 11 avril a été la séance de reconstitution du Conseil Communal, car entre temps le conseil a fonctionné à 6 personnes avec une répartition provisoire des dicastères, cette séance s'est passée dans un climat de sérénité et à cette occasion, M. Yannick Bersier a été élu vice-syndic, a repris ce poste et il le remercie pour son engagement. Les dicastères ont été quelque peu remaniés : M. Simon Torche a repris les dicastères des constructions, des pompiers, de la PC et de la culture et loisirs. M. Yannick Bersier, en plus de son dicastère de l'eau et de l'épuration, a repris tout le département de la STEP qui inclus le projet de l'Eparsse, par-contre il a cédé les pompiers et la PC à M. Torche. M. Alex Glardon, en plus de son dicastère santé-social, a repris les finances et a cédé le département culture et loisirs à M. Torche. Pour sa part, il a repris le dicastère de l'aménagement du territoire qui complète finalement l'administration, personnel et CO qu'il avait déjà auparavant. Pour les 3 autres membres du Conseil, Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Jean-Denis Borgognon et Guido Flammer, il n'y a pas eu de changement dans leur dicastère. C'est sous cette forme que le Conseil Communal se présente et le pourquoi M. Alex Glardon va prendre la parole pour présenter les finances. La mise à jour des délégations et commissions aux associations régionales a également été faite. Il relève que le Conseil Communal est une bonne équipe et que tout le monde tire à la même corde. Les défis sont grands pour la commune et nous allons nous engager pour un développement harmonieux de notre commune et la qualité de nos citoyens.

3. COMPTES 2021

3.1. Compte de fonctionnement 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires le remercie pour ses propos et passe la parole à M. Alex Glardon pour la présentation des comptes 2021.

M. Alex Glardon salue les personnes présentes et nous informe que dans le cadre de la nouvelle et très récente répartition des dicastères, il lui revient de nous présenter pour la 1^{ère} fois les comptes de notre Commune. Cette présentation débutera par les résultats du compte de fonctionnement 2021, appelé ainsi pour le dernier exercice. Avec le passage sur MCH2, le compte de fonctionnement s'intitulera désormais le compte de résultat. Dans un 2^{ème} temps, nous passerons au résultat du compte d'investissements.



DATE : 4 mai 2022

Il nous donne connaissance du cadre légal régissant la présentation des comptes, à savoir :

- Le Conseil communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)
- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux Conseillers généraux

Il précise que les comptes de notre commune ont été vérifiés par l'organe de révision les 14 et 15 mars dernier et que ces derniers ont été entièrement validés ; la commission financière y reviendra plus tard. Il profite de remercier très chaleureusement la boursière communale pour sa disponibilité et son soutien durant cette phase de transition au niveau du dicastère.

Comme on peut le constater à la lumière des documents qui ont été transmis, nos comptes présentent un bénéfice de Fr. 953'361.97 soit un différentiel de Fr. 1'375'635.09 par rapport au budget qui prévoyait un déficit de Fr. 422'273.12.

Il ne va pas reprendre les postes qui présentent un écart entre le budget et les comptes, ceux-ci sont commentés dans le rapport de gestion et il se limite à nous fournir quelques informations principales.

Ce résultat exceptionnel ne manque toutefois pas de nous surprendre tant les incertitudes liées à la crise sanitaire étaient présentes au moment de l'établissement du budget. Est-ce que ce risque est définitivement derrière, il paraît encore trop tôt pour en tirer une conclusion et seul l'avenir nous le dira.

La principale raison de ce résultat provient essentiellement des recettes fiscales qui sont notablement supérieures à celles budgétisées. En chiffres absolus, cela représente Fr. 1'041'784.82, soit +21,92%. Certaines augmentations de recettes difficilement prévisibles ont notamment été réalisées dans les postes liés à l'activité immobilière ainsi qu'à l'impôt sur les prestations en capital. La méthode utilisée jusqu'ici pour estimer les recettes fiscales est basée sur la statistique fiscale fournie par le Canton qui présente un décalage de 3 ans ainsi que sur les acomptes facturés. A noter encore que ce résultat a été réalisé avec une cote d'impôt fixée à 0,85 de la cote cantonale et ceci pour la 2^{ème} année consécutive.

Au chapitre des charges non liées, nous pouvons constater avec satisfaction que celles-ci sont très bien maîtrisées. Les charges liées, quant à elles, ne présentent fort heureusement pas de surprises désagréables et représentent toujours un peu moins de 50% du total des charges engagées.

Il nous communique quelques informations concrètes sur certains points de notre ménage communal, notamment la répartition des charges au travers des principaux domaines d'activités couverts par la commune :

- | | |
|---|---------|
| ➤ Enseignement et formation | 25.72 % |
| ➤ Santé et social | 23.24 % |
| ➤ Culte, culture et loisirs | 5.46 % |
| ➤ Routes, eau, ordures ménagères | 23.11 % |
| ➤ Autres charges diverses (administration, ordre public, intérêts, amortissements...) | 22.47 % |

Comme indiqué, le résultat 2021 a été réalisé en grande partie grâce à des rentrées fiscales supérieures à celles budgétisées. Premièrement, il faut constater que cette tendance se retrouve dans une grande majorité de communes, y compris celles qui ont déjà fait la transition sur MCH2. En effet, certains imaginaient que le changement de modèle comptable pourrait amener de mauvaises surprises, il semble que cela ne soit pas le cas. Il nous montre en détail l'évolution des recettes fiscales en relation avec les personnes physiques



DATE : 4 mai 2022

« revenu et fortune », entre 2013 et 2021. Le poste des personnes physiques a été choisi car il s'agit du plus important. Ces chiffres nous démontrent que, malgré la même méthode d'estimation depuis 2013, les écarts budgets-comptes peuvent être significatifs, l'écart le plus petit se montant à 3,36% et le plus important à 20,68%. La moyenne sur cette période se montant à 11,33%. C'est donc loin d'être une science exacte année après année.

Notre taux d'imposition est-il par conséquent fixé trop haut ? A première vue, nous pouvons effectivement le penser et le Conseil Communal a d'ailleurs débuté une réflexion sur le sujet. Nous devons tout de même conserver une certaine prudence, (c'est la responsabilité d'un exécutif communal !), et réfléchir non pas dans la précipitation mais à l'aune des défis à court et moyen terme qui vont concerner notre commune en matière d'investissements. Nous pensons notamment à la construction d'une nouvelle école et à l'aménagement de la parcelle 170. Nous avons la chance de repenser complètement notre centre village et nous ne devons pas manquer cette opportunité qui va toutefois nous obliger à investir ! Nous pensons également au financement futur des nouveaux homes.

Ceci étant, nous entendons les demandes qui nous sont parvenues et qui ne manqueront pas d'arriver encore. A ce propos, nous tenons à préciser que les délais pour venir lors de ce Conseil Général avec une révision du budget 2022 visant à abaisser la cote d'impôt n'étaient tout simplement pas tenables.

Toutefois, le Conseil Communal s'engage à analyser objectivement la situation sur les thèmes de notre fiscalité communale ainsi que sur la méthode pour estimer les recettes fiscales lors des phases de préparation des budgets afin de, autant que faire se peut, éviter de trop grands écarts au moment des comptes. Le rapport de notre organe de révision constate d'ailleurs l'approche très prudente du Conseil Communal en matière d'estimation des recettes d'impôts. Dans le même temps, il rappelle néanmoins qu'il est de la responsabilité de ce même Conseil Communal de déterminer ses hypothèses et estimations au plus proche de ses connaissances.

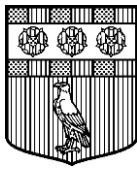
Dans ce processus, le Conseil Communal ne manquera pas de consulter la commission financière afin d'entendre leurs réflexions, ceci dans le but de trouver le meilleur équilibre possible entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible.

Nous n'avons pas encore la recette absolue et probablement que si elle existait, toutes les communes l'auraient déjà adoptées mais dans tous les cas, sachez que nous travaillons à faire en sorte que notre commune soit attractive pour nos contribuables tout en offrant des conditions-cadres et des infrastructures de premier ordre et utiles à toute la collectivité.

Ces excellents résultats nous permettent de voir notre fortune augmenter, petite précision utile, notre fortune augmente mais nous ne payons pas d'intérêts négatifs sur nos avoirs, et notre dette diminue. Les chiffres sont présentés ainsi que notre dette par habitant en comparaison avec la moyenne cantonale et broyarde. Encore une brève information au niveau du taux moyen de nos emprunts qui se monte à 1,15%, taux historiquement bas mais qui reprend une tendance plutôt haussière depuis quelques mois. Ces indicateurs sont un excellent signal de la situation financière de notre commune et nous permettent d'envisager le futur avec une certaine prudente sérénité.

En conclusion, l'exercice 2021 peut être qualifié d'exercice réjouissant, réalisé dans un contexte mouvementé et avec un taux d'impôt pourtant abaissé et tout en gardant la maîtrise de l'évolution des charges. Cela nous permet de conserver une capacité d'investissement de plus de 16 mio qui nous sera d'un grand appui pour financer nos investissements futurs.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Glardon pour ces informations et a été ravie d'entendre que nous avons tout ce bénéfice au service de l'éducation aussi par son pourcentage et il y a une citation qui dit que « *si l'éducation coûte chère, essayez l'ignorance* ». D'autre part elle relève qu'il a commencé sa présentation en parlant de



DATE : 4 mai 2022

comptes 2011 ce qui est un joli lapsus car nous vivons notre 40^{ème} séance et que la première séance date du 19 mai 2011.

Elle passe la parole à M. Olivier Vonlanthen, président de la commission financière.

M. Olivier Vonlanthen nous informe qu'en date du 15 mars dernier, le président de la commission financière a participé à la présentation du rapport final de notre organe de révision, la société BDO SA, relative à la révision des comptes communaux 2021.

L'organe de révision a relevé la qualité du travail effectué par notre boursière communale et n'a décelé aucune erreur significative dans l'exercice comptable vérifié.

L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 25 mars 2021 que l'organisation et la gestion de la comptabilité sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Pour leur part, les membres de la commission financière se sont réunis les 4 et 12 avril dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2021.

La commission financière souhaite en premier lieu remercier notre boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour la qualité des informations fournies.

La commission financière a relevé les points suivants :

- Le compte de fonctionnement dégage un résultat positif de Fr. 953'361.97, soit une différence de Fr. 1'375'635.09 par rapport au budget qui prévoyait une perte globale de Fr. 422'273.12 ;
- Chapitre 34 Centre sportif : l'amortissement de Fr. 189'000.00 prévu au budget pour la salle polyvalente n'a pas été comptabilisé car les travaux ne sont pas encore terminés et pour permettre la réévaluation qui devra être faite conformément aux exigences de MCH2 ;
- Chapitre 70 Approvisionnement en eau : un taux de couverture effectif de 120.39% si soustraction de la mise en réserve de Fr. 51'568.70 ;
- Chapitre 72 Ordures ménagères : le taux de couverture actuel est de 80.80%. Celui-ci est conforme aux prescriptions légales qui exigent un taux de couverture minimal à 70% ;
- Chapitre 90 Impôts :
 - l'impôt sur le revenu des personnes physiques enregistre des entrées fiscales supérieures de 19.17 %, soit Fr. 602'614.15 de plus qu'inscrit au budget ;
 - l'impôt sur la fortune des personnes physiques enregistre des entrées fiscales supérieures de 37.84%, soit Fr. 105'049.90 de plus qu'inscrit au budget ;
- La fortune nette de la commune est de Fr. 5'988'179.28, l'endettement communal en diminution est de Fr. 6'525'728.07, soit Fr. 3'533.15 pour chacun des 1'847 habitants.
- La capacité d'investissement au 31.12.2021 s'élève à Fr. 16'020'892.27.

La commission financière se réjouit de cet excellent résultat 2021. Il est important de relever la gestion très stricte des comptes de fonctionnement permettant de respecter le budget prévu dans la plupart des rubriques. La plus grande part du bénéfice provient de l'excédent des entrées fiscales des personnes physiques avec un taux d'imposition de 0.85 %.

En conclusion et en l'état, la situation financière de notre commune est positive pour la neuvième année consécutive et peut être qualifiée de très bonne pour l'exercice comptable écoulé. Au vu de ces excellents résultats et considérant que les investissements concernant



DATE : 4 mai 2022

le CO et la rénovation de la salle polyvalente touchent à leur fin, la commission financière propose à l'exécutif de revoir à la baisse le taux d'imposition du budget 2022 et d'opter pour une méthodologie plus proche de la réalité pour évaluer les entrées fiscales futures afin d'éviter de nouveaux déséquilibres budgétaires.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision ainsi que sur son analyse donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2021 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa très bonne collaboration.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen et demande s'il y a des questions. Ceci n'étant pas le cas, elle donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Vincent Grandgirard nous informe que son intervention est celle du groupe « Unis pour Cugy » et qu'elle a été préparée par Mme Vanessa Currat, qui est excusée ce soir, à l'issue des discussions du groupe.

Le groupe « Unis pour Cugy » a examiné attentivement les comptes de fonctionnement 2021. Il remercie le Conseil Communal et la boursière pour les explications données sur chaque poste dans le rapport de gestion.

Il ne va pas répéter les résultats des comptes de fonctionnement, déjà mentionnés à deux reprises ce soir.

Le groupe « Unis pour Cugy » souhaite relever que ce résultat exceptionnellement positif est assez peu surprenant car majoritairement lié, comme à l'accoutumée, à des revenus pour les personnes physiques qui ont été largement sous-estimés. Notons une différence de près de 20% pour les revenus de personnes physiques soit plus de Fr. 602'000.- de plus qu'inscrit au budget et de près de 38 % s'agissant de l'impôt sur la fortune des personnes physiques qui enregistre des entrées fiscales supérieures de Fr. 105'000.- par rapport à ce qui avait été inscrit au budget.

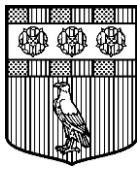
Il souligne aussi la rigueur, tout aussi régulière de la commune, dans la tenue des charges non liées, qui sont sous son entière responsabilité. Encore une fois, ce résultat n'a rien de surprenant puisque la progression des revenus est régulière depuis neuf ans tout comme l'augmentation de la population.

De surcroît ce résultat est obtenu alors que le groupe « Unis pour Cugy » avait demandé lors de la présentation des comptes 2020 que le taux d'impôt proposé au budget 2021, qui était alors de 0.90, soit revu à la baisse avec une proposition à 0.85 et une autre à 0.82. Le Conseil Général avait voté pour un taux revu à la baisse à 0.85. On constate qu'un taux à 0.82 aurait donné un résultat toujours dans le noir à peine inférieur.

Ce résultat des comptes 2021, très largement excédentaire, tient donc toujours à la méthodologie employée qui se réfère essentiellement aux budgets passés et jamais aux comptes qui sont pourtant la réalité. Le but d'une commune est de parvenir à un point d'équilibre entre les impôts qu'elle demande à ses contribuables, le maintien d'une capacité d'investissements confortable et un budget de fonctionnement maîtrisé qui permette d'assumer les tâches du ménage communal, il semble qu'à Cugy le porte-monnaie des citoyens ne soit pas vraiment une priorité pour les autorités.

Pour rappel, la moyenne des taux d'impôts du district est de 0.77 et les contribuables de Cugy ont été très fortement sollicités depuis neuf ans.

Parmi les dépenses obligatoires des ménages, les impôts représentent le poste le plus important, suivi des cotisations aux assurances sociales puis les primes d'assurance maladie obligatoires.



DATE : 4 mai 2022

Le groupe « Unis pour Cugy » est donc très préoccupé que le Conseil Communal n'ait pas proposé un réajustement des taux d'imposition du budget 2022 au vu des résultats encore exceptionnels des comptes 2021.

En outre, par un calendrier très inopportun, le Bureau n'a pas pu discuter de cette question puisqu'il n'avait aucune information à ce sujet et que la commission financière s'est réunie après la séance du Bureau fixant l'agenda du Conseil Général de ce soir.

Le groupe « Unis pour Cugy » demande donc au Conseil Communal ce qui suit :

- 1) De revoir sa méthodologie des estimations de revenus et de la fortune des personnes physiques pour l'établissement des budgets afin de plus s'approcher de la réalité.
- 2) D'organiser un calendrier opportun des séances entre le Bureau et la commission financière afin que, lors de la séance du Bureau relative aux comptes, la séance entre le Conseil Communal et la commission financière ait déjà eu lieu et que le Conseil Communal puisse faire part au Bureau des remarques émises par la Commission financière. Cela vaut d'ailleurs aussi pour les budgets.
- 3) Enfin, conscients qu'il y aura toujours des éléments qui feront craindre des événements imprévus et continuer à privilégier une estimation pessimiste des revenus lors de l'établissement des budgets, que soit systématiquement proposé comme point à l'agenda du Conseil Général au moment des comptes, un point relatif à la révision des taux d'impôt des budgets de l'année précédente du fait des résultats des comptes afin que la discussion intervienne toujours entre le Bureau et le Conseil Communal et ne puisse pas être omise comme elle l'a été cette année.

M. Alex Glardon répond qu'en ce qui concerne la méthode, comme mentionné dans la présentation, le Conseil Communal va réfléchir à revoir la méthodologie, ce qui est un point à l'ordre du jour du Conseil Communal, pour arriver peut-être à ce que la méthode soit bonne mais nécessite peut-être quelques ajustements ou pas. En ce qui concerne le calendrier entre la séance du bureau et de la commission financière, c'est également un point qui a été abordé lors d'une séance du Conseil Communal et c'est effectivement quelque chose à revoir et à ajuster. Nous nous sommes effectivement retrouvés cette année en période de vacances de Pâques et nous avons rencontré la commission financière alors que l'ordre du jour avait déjà été validé avec le bureau et que nous n'avions plus de séance du Conseil Communal. Pour ce qui est du troisième point, ce dernier doit être discuté en séance du Conseil Communal, à savoir de remettre systématiquement un point au tractanda pour la révision de la cote d'impôt lors de la séance des comptes.

Mme Mélissa Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance du compte de fonctionnement pour l'année 2021 et les approuve à l'unanimité. Il remercie le Conseil ainsi que le bureau communal pour son travail soigné.

M. Marc Sommer nous informe que le groupe « Equilibre » a bien pris connaissance du compte de fonctionnement 2021 et félicite le Conseil Communal pour la bonne gestion des comptes au vu des bons résultats obtenus. C'est une situation réjouissante bien que les enjeux futurs auront un impact sur les prochains exercices. En effet, les défis futurs vont imposer un certain nombre de mesures d'adaptation que ce soit dans les rénovations ou la politique énergétique. Ils prennent note du bon résultat du compte de fonctionnement et remercie le Conseil Communal pour son excellent travail.

Mme Carla Mast nous informe que le « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal et en particulier Mme la boursière Mme Sylvia Bersier, pour la présentation et l'élaboration des comptes de fonctionnement 2021. Les documents fournis, d'ailleurs d'excellente qualité,



DATE : 4 mai 2022

nous permettent d'avoir une idée claire et précise sur la situation financière de la commune. A l'unanimité le groupe « Alliance de gauche », recommande l'approbation des comptes de fonctionnement 2021. Le groupe « Alliance de gauche » se recommande que le Conseil Communal étudie la possibilité d'une baisse d'impôt et qu'à l'automne 2022 un point à l'ordre du jour soit mentionné et présenté à l'approbation du Conseil Général.

Mme la Présidente Nathalie Pires demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Ceci n'étant pas le cas, le compte de fonctionnement 2021 est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le compte de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité. Mme la Présidente remercie encore une fois Mme Bersier, responsable des finances.

3.2. Compte des investissements 2021

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Alex Glardon, conseiller communal, responsable du dicastère des finances.

M. Alex Glardon nous informe qu'au chapitre des investissements, plusieurs montants ont été engagés pour des travaux d'entretien usuels de même que pour des travaux d'aménagements paysagers. Tous les détails figurent dans le rapport de gestion et surtout dans le tableau des suivis qui résume tous les crédits d'investissements et l'état de leur engagement depuis 2009.

Au total, cela représente sur 2021 un montant global de Fr. 933'200.10 hors subventions encaissées, soit le 77,28% du budget initial. Plusieurs crédits d'investissements sont encore en cours pour un montant de report total de Fr. 3'418'629.90.

Les différents investissements achevés respectent les budgets octroyés, certains réalisant même de légères économies.

Arrivé au terme de sa présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement de la Commune, il tient à remercier sincèrement ses collègues du CC pour l'excellent esprit de collaboration qui règne au sein de l'équipe, encore une fois la boursière communale pour son inlassable engagement, la commission financière pour les échanges fructueux et son professionnalisme ainsi que les membres du Conseil Général pour leur attention.

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole à M. Olivier Vonlanthen, président de la commission financière.

M. Olivier Vonlanthen nous informe qu'en date des 4 et 12 avril dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2021.

Ceux-ci présentent des charges de Fr. 933'200.10 alors que le budget 2021 prévoyait des dépenses pour Fr. 4'351'830.00.

Le solde du budget des investissements partiellement ou non réalisés s'élève à Fr. 3'418'629.90 à fin 2021.

En ce qui concerne les investissements terminés, nous relevons une économie totale de Fr. 15'497.55 par rapport au budget de Fr. 618'300.00 alloué par le Conseil Général.

- Poste 290.503.00 Construction et rénovation des bâtiments scolaires : réfection de la bibliothèque en une nouvelle salle de classe. Fin des travaux avec une économie par rapport au budget de Fr. 3'181.80.



DATE : 4 mai 2022

- Poste 290.506.00 Matériel informatique pour les écoles : le budget de CHF 50'000.00 alloué a été légèrement dépassé de Fr. 307.70.
- Poste 330.501.00 Fin des travaux pour l'aménagement de la place de jeux près de la salle de sport avec une économie de Fr. 400.00 par rapport au budget.
- Poste 341.503.00 Agrandissement et rénovation de la salle polyvalente : le total des frais payé au 31.12.2021 est de Fr. 6'138'359.70 pour un budget de Fr. 6'210'000.00. L'investissement sera terminé en 2022 dès l'encaissement des subventions cantonales.
- Poste 620.501.00 Achat d'un giro-broyeur : l'investissement est terminé et a coûté Fr. 16'300.00 comme budgété.
- Poste 700.501.00 Construction d'un bassin de rétention aux Echelettes : l'investissement est terminé et représente une économie par rapport au budget de Fr. 9'634.05.
- Poste 942.500.00 Démolition et aménagement place de la laiterie à Vesin : les travaux sont terminés avec une économie de Fr. 2'579.40 par rapport au budget.
- Poste 942.503.20 Achat de bâtiment et terrain, nous relevons que l'investissement sur le terrain et les bâtiments de la parcelle no 170 n'a pas été réalisé en 2021 mais début 2022.

Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires complets dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux des différents postes.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision, de l'analyse des résultats 2021 et en tenant compte de notre capacité d'investissement de Fr. 16'020'892.27, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2021.

Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Vonlanthen pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a pris bonne note du compte d'investissements 2021. La capacité d'investissement de notre commune est proportionnelle aux projets que nous menons pour le bien-être de notre commune et notre population. Le groupe « Alliance de gauche » propose d'accepter le compte d'investissement tel que présenté et remercie la boursière communale ainsi que le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

Mme Mélissa Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » approuve à l'unanimité les comptes d'investissements 2021 et la gestion rigoureuse du Conseil Communal. Il remercie également le bureau pour le travail.

M. Marc Sommer nous informe que le groupe « Equilibre » accepte les comptes d'investissements 2022 et remercie l'administration communale pour son excellent travail et le respect du budget.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet les comptes d'investissements 2021 au vote.

Vote :



DATE : 4 mai 2022

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2021 sont acceptés à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie encore une fois la boursière ainsi que les personnes qui font tout ce travail de préparation et également la commission financière pour son rapport.

4. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux groupes.

Mme Tatiana Veth nous informe que selon le tournus établi en début de législature, il revient au groupe « Unité communale » de présenter une candidature à la présidence du Conseil Général pour l'année 2022-2023. Au nom du groupe, elle à l'honneur de présenter la candidature de M. Jonas Saugy, âgé de 37 ans, habitant la commune de Cugy, est docteur en physiologie, assume au sein du Conseil Général la co-présidence de la commission climat-énergie. Vu son intérêt pour le Conseil Général et son fonctionnement, ils sont convaincus qu'il fera un excellent président et le remercie d'avance pour son engagement.

Mme la Présidente demande s'il y a un autre groupe qui désire présenter une autre candidature.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Jonas Saugy qui est élu à la présidence du Conseil Général pour l'année 2022-2023 à l'unanimité par acclamation.**

M. Jonas Saugy relève que c'est avec plaisir et honneur qu'il accepte cette nouvelle fonction qui lui est attribuée pour l'année à venir et remercie les membres du Conseil Général pour la confiance accordée et c'est l'occasion de féliciter et remercier Mme Pires pour tout le travail accompli durant cette année de présidence. Il se réjouit de prendre ses fonctions au sein du bureau qui est constitué maintenant depuis une année avec des personnes de confiance.

5. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux groupes.

M. Pierre-André Grandgirard relève que, malgré une maman de deux ados, titulaire d'une licence universitaire en histoire de l'art et de l'archéologie ainsi que d'un diplôme d'enseignement secondaire 2, depuis 19 ans elle enseigne le français ainsi que l'histoire et l'éthique au CO de la Broye et depuis bientôt une année au CO de Cugy. Toujours intéressée par la politique et l'actualité, son papa a été syndic à Vesin durant de nombreuses années, très sensible à l'écologie, très attachée à sa commune et à sa région, elle souhaite s'investir encore plus pour maintenir une bonne qualité de vie aussi pour les générations futures. Dynamique, elle aime la course à pied, monter à cheval, se balader au périple de nouvelles compétences. Le groupe « Equilibre » a le plaisir de présenter la candidature de Mme Jeanne Decorges-Currat à l'élection de la vice-présidence du Conseil Général pour 2022.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Jeanne Decorges-Currat qui est élue à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2022 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Jeanne Decorges-Currat relève que c'est avec une grande joie et émotion qu'elle accepte avec plaisir de pouvoir rejoindre le bureau et se réjouit de pouvoir s'investir de façon plus active pour notre chère commune.



DATE : 4 mai 2022

6. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Mme la Présidente Nathalie Pires rappelle que Mme Sandra Meuwly, du groupe « Alliance de gauche » a démissionné et nous devons élire une nouvelle personne pour son remplacement. Elle donne la parole à Mme Nicole Schorro du groupe « Alliance de gauche ».

Mme Nicole Schorro nous informe que pour succéder à Mme Sandra Meuwly, le groupe « Alliance de gauche » a le plaisir de proposer la candidature de Mme Carla Mast à la commission financière. Mme Mast a rejoint le Conseil Général il y a peu, elle a récemment accédé au rôle de directrice d'un accueil extrascolaire et est également caissière du parti socialiste, section Cugy. A leur avis elle est la personne idéale pour rejoindre cette commission.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Carla Mast qui est élue à la commission financière pour la période administrative à l'unanimité par acclamation.**

7. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL DES SENIORS

Mme la Présidente Nathalie Pires précise qu'il s'agit d'une commission du Conseil Communal, elle passe donc la parole à M. Alex Glardon, conseiller communal et membre du conseil des seniors.

M. Alex Glardon relève que le cadre législatif de Seniors+ découle de la Loi sur les seniors qui a été votée par le Grand Conseil en mai 2016. Cette loi impose aux communes de définir, dans un concept, les mesures qu'elles entendent mettre en place pour répondre aux objectifs de Seniors+.

Les objectifs de ce concept sont les suivants :

- Intégrer au mieux les seniors dans la société.
- Reconnaître leurs besoins et leurs compétences.
- Maintenir leur autonomie.

Partant de ces objectifs, plusieurs domaines d'actions ont été définis dans lesquels des mesures peuvent être proposées, quelques ex :

- Le développement personnel par des activités physiques, culturelles ou autres.
- La vie associative et communautaire par des organisations d'événements, de cours particuliers.
- Les infrastructures et l'habitat.
- Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.

Fort de cette obligation légale, le Conseil Communal a décidé d'instituer une commission appelée le Conseil des Seniors. Cette commission a vu le jour en mars dernier et est présidée par M. Charly Haenni.

Elle a débuté ses travaux et ses missions ont été définies comme suit :

- Etablir les actions existantes, faire l'état des lieux
- Synthèse des questionnaires, identifier les problèmes spécifiques de la commune
- Déterminer les domaines d'actions pour Cugy et fixer les objectifs
- Etablir un plan de mesures et réfléchir à leur financement (mesures à court terme 2022-2025 / mesures potentielles à développer)
- Contrôler la mise en place et le suivi des mesures



DATE : 4 mai 2022

Il est donc apparu important de pouvoir associer un membre du Conseil Général aux travaux de cette commission. Le but étant de pouvoir compter sur une personne intéressée par la thématique des Seniors et pouvant apporter ses compétences en la matière. Mais également de pouvoir servir de courroie de transmission entre le Conseil des Seniors et le Conseil Général. Cette requête a été acceptée par le Conseil Communal, raison pour laquelle nous vous proposons de désigner le représentant du Conseil Général au sein de cette commission.

Mme la Présidente le remercie et donne la parole aux groupes.

M. Laurent Overney présente, afin de pourvoir ce poste au Conseil des seniors et au nom du groupe « Unis pour Cugy », la candidature de Mme la conseillère générale Niki Overney. Arrivée il y a déjà quelques années à Cugy, Niki a su parfaitement s'intégrer parmi nous et est connue de toutes et tous pour son engagement dans de nombreuses causes qui lui sont chères. Son dynamisme et sa facilité de contact avec l'autre feront, nous en sommes persuadés, merveille au sein de ce groupe. Il propose donc de soutenir sa candidature comme membre du Conseil des seniors de notre commune.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Niki Overney qui est élue au Conseil des seniors à l'unanimité par acclamation.**

8. PRESENTATION ET APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SUR LES EMOLUMENTS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES CONSTRUCTIONS

Mme la Présidente Nathalie Pires précise que chacun a pu voir les modifications proposées, elle donne donc la parole à M. Bernard Grandgirard, syndic.

M. Bernard Grandgirard relève que le Conseil Communal est désolé de devoir représenter à nouveau ce règlement qui a été proposé en décembre dernier, mais comme mentionné dans le message, lors de son envoi à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), le Service des communes nous a fait remarquer qu'il y avait un petit problème dans les préavis et qu'il devait encore être soumis à M. Prix. Chose qui a été faite, la réponse est arrivée dernièrement, d'ailleurs le point avait été mis à l'ordre du jour avec l'éventualité qu'il doive être retiré si nous n'avions pas encore la réponse de M. Prix. Les modifications sont les suivantes :

Ancien

Art. 3. ¹ Sont soumis à émolument :

e) les contrôles des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels.

Nouveau

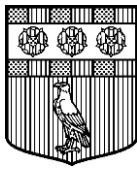
Art. 3. ¹ Sont soumis à émolument :

e) les contrôles des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels. Ce contrôle peut être effectué par un prestataire externe.

Ancien

Art. 4.

⁶ En référence à l'article 3 al. 1 let c, un émolument est perçu pour le contrôle des travaux, commission d'aménagement et du feu et l'octroi du permis d'occuper. Cet émolument est perçu selon la table (annexe 1) du présent règlement, table approuvée par le Conseil Communal.



DATE : 4 mai 2022

Nouveau

Art. 4.

⁶ Pour les prestations mentionnées à l'article 3 al. 1 let. c et e, un émolument forfaitaire, par type de prestation et par type d'objet contrôlé est perçu pour le contrôle des travaux, commission d'aménagement et du feu et l'octroi du permis d'occuper. Le Conseil communal fixe ces émoluments dans un tarif (annexe 1).

Ce règlement permettra à la commune de pouvoir facturer les prestations de contrôles de tous les éléments qui sont liés à la défense incendie lors de constructions. Il est important pour la commune qu'elle puisse disposer de ce règlement pour effectuer son travail.

Mme la Présidente Nathalie Pires remercie M. Grandgirard et demande s'il y a des questions sur ce règlement et ses modifications.

Pas de questions, Mme la Présidente Nathalie Pires soumet le point 8 : présentation et approbation des modifications du règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions au vote.

Vote :

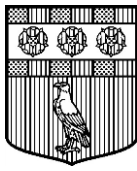
Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions est accepté à l'unanimité.

9. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux conseillers communaux.

M. Yannick Bersier nous donne une information concernant nos deux règlements : règlement de l'évacuation des eaux et règlement sur l'eau potable. Pour rappel, ces deux règlements datent de 2005. A savoir que ces règlements devaient être adaptés depuis 2009 suite à la nouvelle loi cantonale qui exigeait l'adaptation de ces règlements afin de créer des réserves supplémentaires. A l'époque le Conseil Communal avait demandé un délai supplémentaire pour modifier ces règlements car il y avait le projet de fusion « Les Verdrières » qui a échoué en 2014 d'ailleurs. Dès lors, avec la nouvelle législature de 2016, l'objectif du Conseil Communal a été d'établir ces deux règlements pour notre commune. Chose qui a été faite en juillet 2017 au Conseil Général. Pour rappel le règlement sur l'eau potable avait été refusé par 16 voix contre 10 voix et celui de l'évacuation des eaux accepté par 13 voix contre 12 voix. Suite à ce résultat, un référendum a été déposé par un groupe de personnes le 5 octobre 2017, référendum qui a été accepté et qui, par conséquent, rend caduque la décision du Conseil Général et cela passe en votation populaire. Votation qui a eu lieu le 4 mars 2018 et les deux règlements ont été refusés. Suite à ceci, le Conseil Communal avait convoqué les personnes qui avaient lancé ce référendum en les personnes de MM. Pierre-André Grandgirard « Unité communale », Manuel Pires « Groupe socialiste » et Vincent Grandgirard « Unis pour Cugy ». Ces trois ont rejoint le Conseil Communal pour créer un groupe de travail qui s'est réuni entre novembre 2018 et janvier 2019 à 5 reprises pour revoir le règlement présenté, différentes variantes avaient été proposées mais finalement la conclusion a été qu'on n'arrivait pas à trouver un autre système de taxation autre que celui présenté et que finalement le projet que la commune avait proposé à l'époque n'était pas si mal. Finalement cela c'était arrêté là et il n'y a pas eu de nouvelles discussions sur ces règlements. M. Pierre-André Grandgirard, en tant que Député, avait regardé avec certains de ses collègues pour déposer une motion pour essayer de faire modifier cette loi cantonale pour éviter de devoir créer des réserves supplémentaires, chose qui n'a pas abouti à ce jour. Aujourd'hui nous travaillons toujours avec nos règlements de 2005 ce qui fait que nous ne



DATE : 4 mai 2022

sommes plus dans les normes par rapport à la loi cantonale. Dès lors, le Conseil Communal aimerait, ce soir, recréer ce groupe de travail qui serait composé d'un représentant de chaque groupe du Conseil Général. Un courriel sera adressé à chaque représentant des groupes afin que chaque groupe désigne une personne pour faire partie de ce groupe de travail. Le but serait de pouvoir avancer avec ces règlements afin de pouvoir les présenter lors de la séance du Conseil Général du mois de décembre avec objectif de pouvoir faire les facturations en août 2023 sur la base des nouveaux règlements.

Mme la Présidente souhaite, pour le procès-verbal, qu'il reformule, sa phrase disant « ... finalement le projet que la commune avait proposé à l'époque n'était pas si mal » car elle pense que c'est une interprétation. Elle lui demande s'il est donc d'accord de reformuler sa phrase.

M. Yannick Bersier répond que ce qui avait été dit dans le groupe de travail que c'était en fait le moins mauvais.

Mme Marie-Madeleine Marcuard nous informe qu'en ce qui concerne le Conseil des parents, ce dernier a été renouvelé suite à la démission de son président M. Grégory Gendre qu'elle profite de remercier pour son travail, son investissement et sa collaboration au sein du Conseil des parents. Suite à l'annonce sur le site internet pour repourvoir ce poste, nous avons reçu plusieurs candidatures et en collaboration avec la directrice des écoles, le Conseil Communal a nommé M. Jonas Saugy comme nouveau membre. Ce dernier remercie M. Saugy pour son engagement au sein du Conseil des parents et le félicite pour sa nomination. Le Conseil des parents se compose de 4 membres, parents d'élèves, à savoir : Mme Caroline Grognez, membre, Mme Nadia Dubey, secrétaire, M. Patrick Dubey, vice-président et M. Jonas Saugy, président, d'un représentant du corps enseignant, de la directrice des écoles et du/de la conseiller(ère) en charge du dicastère des écoles. A ce Conseil des parents, il y a une sous-commission la CLE, commission loisirs-écoles, cette dernière a été dissoute car elle faisait doublon avec le Conseil des parents. Par contre M. Sylvain Chezeaux est toujours responsable logistique du camp de ski en collaboration avec la directrice d'école, enseignants et conseiller/ère communal(e) en charge des écoles.

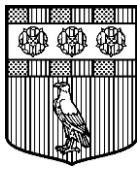
Concernant la situation des classes, l'effectif final des élèves pour la prochaine rentrée scolaire est fixé au 15 mai. A ce jour la commune va vers une fermeture d'une classe enfantine, actuellement nous avons trois classes enfantines, mais il y aura probablement une ouverture d'une classe primaire pour cet automne. Il y a quelques mois, le Conseil Communal avait déjà pensé à louer des containers de classe mais cela ne sera pas nécessaire puisqu'une salle se libère.

M. Guido Flammer nous informe que nous allons procéder à l'étape finale de la route de Fétigny, le goudronnage sera fait la semaine prochaine en deux étapes. La première mercredi depuis la route cantonale jusqu'au passage piétons, l'accès à l'administration et au compacteur se fera depuis le haut, et la seconde depuis le passage piétons jusqu'à la croisée de la route du Savua. Dès le vendredi 13 mai tout sera mis à neuf y compris la partie sur la place de parc.

Comme certainement plusieurs personnes l'ont remarqué, plusieurs chemins ont été stabilisés notamment celui qui mène au stand de tir de Vesin et celui du Botzalet. Ces travaux ont été entrepris par l'entreprise Stabival du Val-de-Ruz, spécialisée dans ce genre de travaux. Il reste encore un petit bout de chemin à faire à la Léchère.

Concernant l'étude de mobilité, elle est actuellement en route, d'où le maintien de la séance du Conseil Général du mois de juillet, pour une information à ce sujet. Les taxomex seront mis en place afin d'effectuer les relevés permettant de compléter cette étude réalisée par le bureau Team+.

M. Bernard Grandgirard confirme que la séance du Conseil Général du 6 juillet prochain devrait bel et bien avoir lieu et il demande à chacun de retenir cette date. Ce Conseil



DATE : 4 mai 2022

Général sera plutôt informatif, il y aura une première présentation et des résultats sur l'étude de mobilité ainsi que sur l'étude de l'aménagement de la parcelle 170 et notamment du projet scolaire. Il n'y aura pas de décisions à prendre mais uniquement à prendre connaissance de ces informations. Il y aura peut-être d'autres informations susceptibles d'arriver dont les premières réflexions concernant les finances et la méthodologie de prévoir les recettes fiscales, sur le projet de la caserne des pompiers, ce pour autant que l'on soit prêt à ce sujet. Peut-être également des informations sur certaines commissions telle que la commission climat-énergie.

D'autres informations :

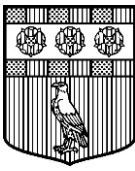
- Journal communal Le Lien : le groupe de travail s'est formé, rencontré et il y a plein d'idées qui ont jailli. La prochaine parution « nouvelle formule » est prévue en automne.
- Arrêt de bus du CO : comme mentionné dans la presse, quelques informations sur ce dossier. Dans le cadre de la construction du CO de Cugy, l'aspect des transports scolaires a fait l'objet d'une réflexion particulière. Suite à une étude de mobilité mandatée par le CO et en collaboration avec le service de la mobilité et les transports publics fribourgeois, un arrêt de bus a été prévu à proximité du CO afin de déposer plus de 200 élèves en toute sécurité. Du fait de la procédure route, c'est la commune de Cugy qui a déposé la demande de permis. La procédure route est le fait de créer un arrêt de bus à proximité d'une route cantonale et seules les communes peuvent mettre à l'enquête ce genre de projet. Tous les services cantonaux ont rendu des préavis favorables, certains avec conditions, et un riverain a fait opposition au projet. Dernièrement le Conseil Communal de Cugy a dû prendre position sur la décision sur le recours et a décidé dans sa séance du 2 mai dernier, de ne pas faire recours contre la décision de la DIME. En effet, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement avait rendu une décision de refus d'approbation des plans du projet d'arrêt de bus prévu à proximité du CO Rte d'Estavayer. Par ce fait, elle désapprouve les préavis de ses services tous favorables à la réalisation de cet arrêt de bus. La déception voire même la frustration est grande car c'est finalement la protection des surfaces d'assolement (SDA) qui a été privilégiée en rapport à l'intérêt public du transport et de la sécurité des élèves. La situation actuelle avec le dépôt des élèves à la gare de Cugy reste comme la seule variante applicable en l'état. Le CO va devoir réexaminer les horaires et correspondances des transports scolaires en collaboration avec le service de la mobilité et les transports publics fribourgeois et également Car Postal qui a une ligne jusqu'à Cugy. Une étude de mobilité est en cours sur l'ensemble du territoire de la commune et cet élément concernant les transports publics et la mobilité douce sera analysée en détail afin de trouver des pistes d'amélioration pour la sécurité des usagers et de tous les citoyens.

Mme la Présidente le remercie pour ces informations et relève qu'elle a apprécié le descriptif objectif des faits et a toute confiance en la créativité du Conseil Communal pour trouver ces pistes d'amélioration.

10. DIVERS

Mme la Présidente Nathalie Pires donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Jeanne Decorges demande qui n'a jamais rêvé, au cours d'une balade, de pouvoir se reposer sur un banc, pourvoir lézarder au soleil en toute quiétude. Cette image bucolique est assez éloignée si l'on prenait place sur l'un des deux bancs installés à la place du compacteur, à côté du rond-point au bas du village de Vesin. Elle se permet de poser la question sur la pertinence de cet achat et de l'emplacement de ces bancs qui auraient peut-être pu être installés à un endroit plus propice à la méditation.



DATE : 4 mai 2022

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'effectivement nous avons dû aménager cette place et nous avons profité de planter un arbre et avons profité de mettre des bancs. Quant à l'orientation des bancs, soit nous les mettions contre la route ou contre le compacteur et nous avons choisi la route.

M. Jonas Saugy s'exprime au nom de la commission climat-énergie. Comme expliqué il y a quelque temps, étant membre de l'Association Cité de l'énergie, la commune a droit à certaines prestations et parmi ces prestations une conférence est prévue. En cette première année de la commission climat-énergie, la commission a décidé de profiter de cette organisation de cette conférence qui aura lieu le mercredi 5 octobre. Ce sera une conférence publique qui aura lieu à la salle polyvalente et qui aura pour thème « Rénover son bâtiment ». C'est sur mandat du service de l'énergie du canton de Fribourg et de l'Association économie durable que cette conférence nous est offerte. Cette conférence dure une heure et demie, deux experts seront présents et qui resteront à disposition du public après la conférence pour toutes questions personnelles ou privées. Le but de la conférence est de présenter les différentes démarches et subventions qui peuvent être octroyées lors d'un changement de chauffage, d'isolation ou toutes autres modifications qui pourraient donner droit à des subventions. Des détails sur cette conférence suivront soit par le biais du site de la commune ou du journal communal et un flyer sera distribué en temps voulu sous forme d'un tout ménage.

M. Guido Flammer nous informe que le chemin du CO sera goudronné durant les vacances d'été jusqu'à la route de Fétigny donc y compris le chemin de Vesin.

Mme Nathalie Pires revient sur le problème du bruit créé par les avions, demande qui lui a été soumise et l'inquiétude de la population qui a demandé que cette question soit relayée et qui concerne le désagrément du bruit des avions lié à l'aviation.

M. Bernard Grandgirard demande si on parle des avions militaires ou civils. La question étant sur les avions militaires, il nous informe qu'il avait été prévu une séance d'information au tout début du Covid, séance qui n'a pas eu lieu mais qui aurait été fort appréciée de la part de la population. A sa connaissance, elle a été reportée mais pas encore planifiée. Dans l'intervalle, les autorités des districts de la Broye fribourgeoise et vaudoise ont été informées mais dans un cadre différent et il y a également eu quelques informations dans la presse ce qui a éveillé l'intérêt et soulevé des questions de la part de la population sur l'évolution de ce dossier. Dans ce contexte les autorités politiques ont demandé qu'une séance d'information publique soit faite et nous sommes dans l'attente de cette séance d'information qui serait la bienvenue. Les autorités et l'ASIC (Association pour la sauvegarde des intérêts des riverains de l'aérodrome militaire) veilleront à défendre les intérêts et faire la part des choses entre le bruit et la venue de ce nouvel avion. A préciser que la venue du nouvel avion de combat n'est pas notre décision. Pour l'aviation civile il y a aussi certaines discussions qui sont en cours notamment pour l'extension de l'horaire et là, également, des informations viendront en temps voulu. C'est un dossier qui devra être mis à l'enquête publique sachant qu'on parle bien de l'aérodrome civil et non militaire.

Il profite de la parole pour nous informer de plusieurs choses avant que l'assemblée ne soit close. Il se tourne vers le public pour adresser des remerciements à Mme Annie Housh qui a quitté l'administration communale à fin avril après 15 ans de bons et loyaux services. Il souhaite la bienvenue à sa remplaçante Mme Karine Duc. Il relève également la présence de Mme Marie-Claude Fontana qui est une habituée des séances du Conseil Général et aussi Mme Lucie Naumann, notre apprentie également présente ce soir. En ajoutant Mme Sylvia Bersier, toujours présente, nous avons l'équipe de l'administration au complet ce qui démontre que l'équipe est incorporée et cela démontre une belle implication du professionnalisme de notre administration. Il demande que ces personnes soient applaudies. Il profite également de remercier un ancien membre du Conseil Général, M. Christian Molleyres, fidèle aux séances du Conseil Général.



DATE : 4 mai 2022

Pour terminer il remercie notre présidente du Conseil Général, Mme Nathalie Pires Fernandes, pour son année de présidence au sein du Conseil Général. Elle a vécu son année de présidence par une nouvelle législature avec de nouveaux membres, une nouvelle équipe et en plus en pleine période Covid. Malgré cela ça été une année menée en toute sérénité et avec beaucoup de précision. Elle s'est engagée à ce que les débats soient toujours empreints de courtoisie et il propose de se lever et de l'applaudir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Nathalie Pires remercie les membres du Conseil Communal, les membres du Conseil Général, toutes les personnes de l'administration communale sur lesquelles nous avons toujours pu compter, sur la presse qui fait son travail ainsi que le public qui nous accompagne. Il est temps pour elle de passer le relais à M. Jonas Saugy, en plus avec une vice-présidence à une autre dame, Mme Jeanne Decorges. Il est temps de passer à une présidence d'une Alliance de gauche à une présidence par l'Unité communale. Tout au long de ces mois de présidence elle a fait son possible pour travailler à partir de valeurs communes à nos différents groupes. Toutes ces valeurs sont dans une perspective de durabilité au sens de développement durable de notre commune à savoir de penser une économie au service du social et pas l'inverse, de respecter le passé pour penser le futur et de fixer des objectifs minimaux. A partir de ces objectifs, nous avons pu fixer des critères pour les atteindre quelque soit notre point de vue politique, social, environnemental ou économique. Elle remercie sincèrement l'assemblée pour toutes les critiques apportées, toutes ces critiques montrent du dynamisme, elle remercie également l'assemblée pour sa bienveillance pour formuler des remarques avec le respect du point de vue de chacun et pour terminer elle remercie chacun pour leur visage, que la population reconnaît comme ce vers qui aller, quand ils sentent une injustice, une incompréhension ou qu'ils veulent parler d'une réussite de nos deux organes du législatif et de l'exécutif. Pour terminer sa présidence elle invite les membres du Conseil Général à s'inscrire à une deuxième formation continue, nous sommes toujours dans l'attente de la suite de la proposition de la police de proximité, mais ce sera pour M. Saugy, cette formation continue sera donnée à la Step de Bussy, M. Papaux, qui nous accueillera en semaine pour une visite d'environ une heure ; elle est fixée au 28 juin à 18.30 h. Elle a appris durant cette année que pour mieux servir, il était utile de mieux connaître et le thème des eaux, en particulier celui des eaux claires et eaux usées est un sujet sensible peu ou mal connu. Dès lors M. Yannick Bersier et elle-même recueillent dès ce soir les inscriptions pour toutes les personnes qui seraient intéressées à venir à cette visite.

Pour terminer, elle invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié servi à l'issue de cette séance et nous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Général qui aura lieu le mercredi 6 juillet 2022 dans cette salle sous la présidence de M. Saugy.

La séance est levée, il est 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Nathalie Pires

Sylvia Bersier